ufr3s faculté de médecine

Université de Lille

MED 456

Livret des stages et des gardes

2023-2024

LAÏCITE A L'HOPITAL

CIRCULAIRE N°DHOS/G/2005/57 du 2 février 2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé.

«(…)si les agents publics bénéficient comme tous les citoyens de la liberté de conscience et de religion édictée par les textes constitutionnels, conventionnels et législatifs, qui prohibent toute discrimination fondée sur leurs croyances religieuses ou leur athéisme, notamment pour l'accès aux fonctions, le déroulement de carrière ou encore le régime disciplinaire, le principe de laïcité de l'Etat et de ses démembrements et celui de la neutralité des services publics font obstacle à ce que ses agents disposent, dans l'exercice de leurs fonctions, du droit de manifester leurs croyances religieuses, notamment par une extériorisation vestimentaire (…) »

ORGANIGRAMME (1)

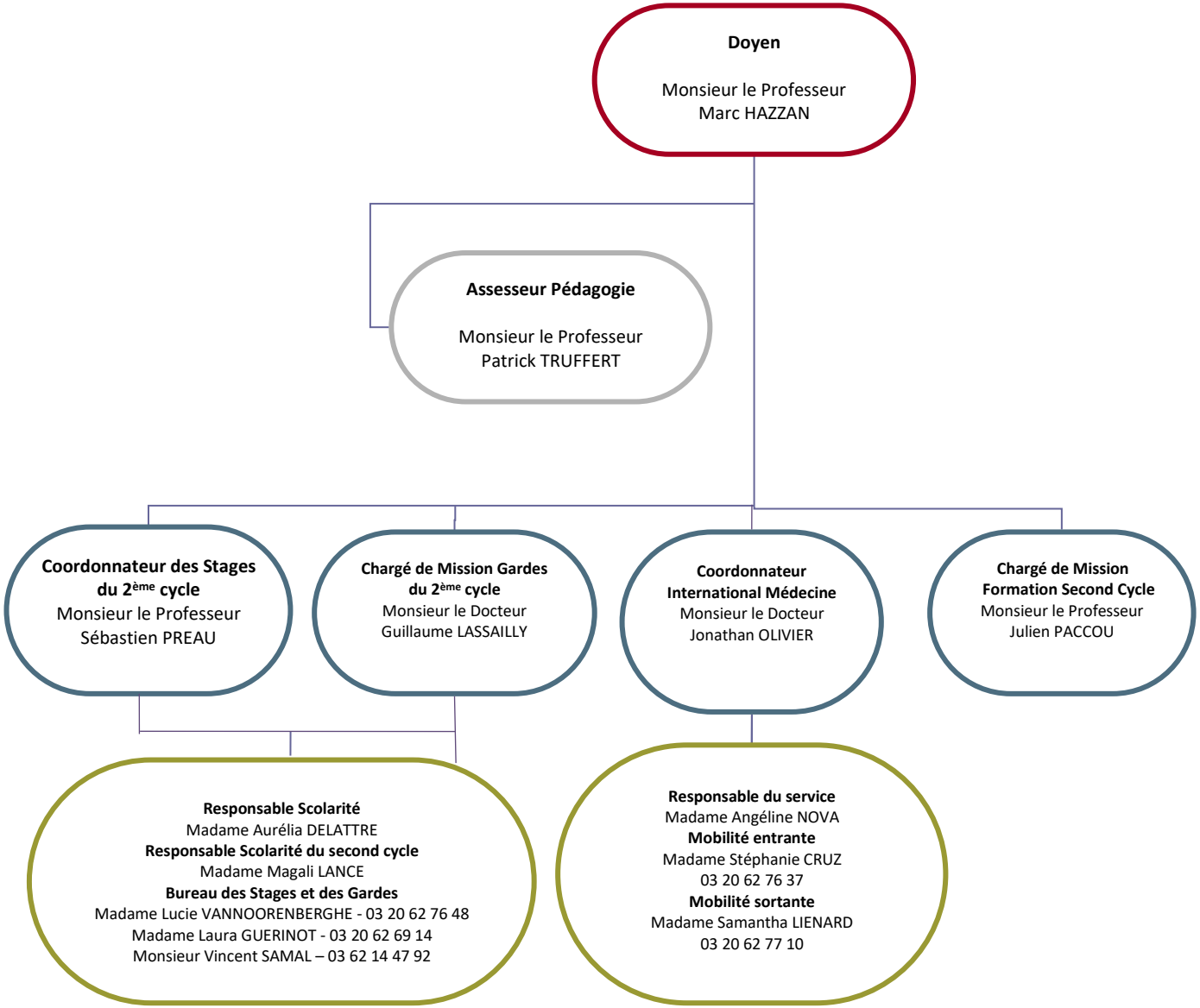

CONTACTS UTILES EN DEHORS DU BUREAU DES STAGES ET GARDES

⇨ **DAMHU** (Département des affaires médicales et hospitalo-universitaires) du CHU de Lille
Contact : etudiants.hospitaliers@chru-lille.fr / 03.20.44.41.38 / 2 Avenue Oscar Lambret – 59000 Lille

Il s'agit de votre employeur.
Il gère : salaire, paiement des gardes, congés, arrêt de travail, accident du travail, indemnité de transport.
(Voir page 13)

Depuis l'arrêt de métro / bus CHU – Eurasanté (360 m, 3 min) :
Sortir direction "CHU" et prendre à droite pour remonter la rue du Pr Laguesse et prendre à gauche sur P Marache. Rentrer dans le parking P53 à droite pour entrer dans le bâtiment.

⇨ **BAREME** (Bureau d'accompagnement à la réussite des étudiants en mé
Contact : bareme@univ-lille.fr / 03.20.62.76.42 ou 06.19.85.17.23
Faculté de Médecine H. Warembourg – Pôle Formation - 1 er étage

Ouvert à tous les étudiants :
• Pour favoriser leur qualité de vie, leur réussite tant académique que professionnelle;
• Tout au long de leur cursus;
• Garantissant la confidentialité.

Les objectifs sont de :

• Proposer des interventions de prévention primaire à tertiaire en individuel, afin de favoriser une meilleure **QVES** (**Q**ualité de **V**ie des **E**tudiants en **S**anté) ;
• Accompagner les étudiants dans toutes les dimensions pouvant avoir un impact sur leurs études et la réussite de leur projet professionnel, en coordination avec les structures/dispositifs responsables des programmes de formations (conseil des études, commissions des stages…), et en lien avec les services de le Vie Etudiante (CROUS, SIUMPPS, BVEH…) et les soutiens par les pairs (tutorat PACES, SOS Internes…). Aider à l'élaboration et à la réussite du projet professionnel personnel de l'étudiant ;
• Aider au développement de compétences transdisciplinaires favorables à une meilleure qualité de vie et à la réussite de l'étudiant (stratégies d'apprentissage auto-régulées adéquates, réflexivité, hygiène de vie, gestion du stress…).

Besoin d'aide

• **Urgences psychologiques :**
- **Numéro Urgence FONTAN** : Urgences psychologiques - Tél. 03 20 44 44 60 :
Consultations sur place sans Rendez-vous à Fontan 1 : de 9h à 18h tous les jours y compris weekend et jours fériés.
- CPAA - **Centre d'accueil permanent Ilot Psy** - 24h/24 7j/7 - 2 Rue Desaix, 59000 Lille - Tél. 03 20 78 22 22
- Ou appel au **SAMU** en composant le 15.
- **En cas d'idées suicidaires,** pour soi ou un proche : 3114 (numéro national de prévention du suicide)
https://3114.fr/

• **SUMPPS Centre de santé des étudiants** : Soutien médico-psycho-social
NUMERO UNIQUE : Tél. 03 20 90 74 05
https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/centre-de-sante-des-etudiants/

• **Assistante Sociale :** Tél. 03 20 90 74 05 et/ou Tél. 03 20 88 66 27
Françoise VENDEVILLE, francoise.halle@crous-lillefr
RV au 03 20 88 66 27 ou 06 80 13 25 35
Permanence En Faculté de Médecine : le lundi de 9h00 à 12h45
https://www.crous-lille.fr/action-sociale/accompagnement-social/rencontrer-assistante-sociale/

• **Bureau Vie Etudiante et Handicap - Campus CHR Santé**
https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/vie-associative-et-engagement-citoyen/vie-associative/

Difficultés dans vos études

• **L'orientation** : **le Service Universitaire d'Accueil d'Information et d'Orientation (SUAIO)** :
Lieu d'accueil et de conseil individualisé, les étudiants y sont reçus par des professionnels de l'orientation. Un site internet et un centre de ressources documentaires en libre accès sur les études, les concours, les métiers et le marché de l'emploi.
SUAIO Moulins/Ronchin
Tél. 03 20 90 75 43 - suaio-campus-moulinsronchinuniv-lillefr
https://www.univ-lille.fr/etudes/sinformer-sorienter/

• **Les représentants étudiants : l'Association Corporative des Etudiants en Médecine de Lille (ACEML) (Corpo Médecine)**
Tél. 03 20 62 76 10 - aceml.lille@gmailcom - http://www.aceml.com/

• **Financer ses études : le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)** créé par la loi «Hôpital, patients, santé, territoires» (HPST) du 21 juillet 2009, prévoit que les étudiants en médecine peuvent se voir accorder une allocation mensuelle à partir de la 2ème année des études médicales. En contrepartie, ils s'engagent à exercer, à titre libéral ou salarié, dans une zone où l'offre médicale fait défaut, pour une durée égale à celle durant laquelle ils ont perçu cette allocation avec un minimum de 2 ans d'engagement.
Tél. 03 20 62 77 14 - **cesp-medecine@univ-lillefr - https://medecine.univ-lille.fr/formation-initiale/accompagnement/cesp-contrat-service-public**

ORGANIGRAMME (2)

Le Bureau des Stages est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h.
En cas de questions ou de difficultés concernant les stages ou les gardes, vous devez contacter en priorité le bureau des stages et des gardes.
En fonction des situations, le bureau des stages et des gardes pourra solliciter le Coordonnateur des stages ou le Chargé de mission des gardes.
Les adresses mails utiles sont les suivantes : stages-medecine@univ-lille.fr / gardes-medecine@univ-lille.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DES STAGES

Objectifs généraux

En fin de MED6 vous devez être capable :

- de prendre en charge un patient dans sa globalité et d'en assurer le suivi,
- de pratiquer les actes techniques de base sous la supervision d'un médecin,
- de faire la synthèse de l'observation afin de proposer une hypothèse diagnostique qui vous mènera aux choix des examens paracliniques puis aux propositions thérapeutiques.
- pour les étudiants inclus dans la réforme du deuxième cycle les attendus d'apprentissage en vue de l'ECOS national de MED6 sont accessibles via le lien suivant en passant par vos identifiants universitaires : https://sides.uness.fr/lisa/Cat%C3%A9gorie:Situation_de_d%C3%A9part_NG

Les principaux objectifs de stage sont les suivants :

- Participer activement à la prise en charge des patients avec l'équipe soignante (**attitude et investissement**) et améliorer ses performances dans la prise en charge des principales situations cliniques rencontrées pendant le stage (**progression**). Les objectifs en termes d'attitude, d'investissement et de progression seront fixés par l'étudiant et son encadrant (tuteur) selon la feuille d'élaboration des objectifs de stages fournie sur le site de la Faculté (cf. lien ci-dessous).
- Produire des **traces d'apprentissages** écrites uniquement pour les Med4 et Med5 2022-2023, les présenter et discuter de leur analyse avec son ou ses encadrants (tuteurs) en vue d'améliorer son niveau de compétences. Deux traces d'apprentissage devront être rédigées et analysées par écrit puis transmises sous la forme de deux fichiers PDF aux services de la scolarité via la plateforme Moodle. Une trace d'apprentissage devra traiter de la compétence n°1 « Aboutir à un diagnostic et proposer une prise en charge pertinente » et la seconde trace devra traiter d'une compétence parmi les suivantes : n°2 « Etablir une relation professionnelle avec un patient et son entourage », n°3 « Agir de manière éthique, déontologique et légale », n°4 « Organiser la prise en charge du patient en collaboration avec les différents acteurs du système sanitaire et social », n°5 « Agir en matière de prévention individuelle et collective en santé publique ». Les objectifs en termes de qualité écrite et orale de l'analyse des traces d'apprentissages seront fixés par l'étudiant et son encadrant (tuteur) selon la feuille d'élaboration des objectifs de stages fournie sur le site de la Faculté (cf. lien ci-dessous).

Voici un lien direct pour accéder à des diaporamas commentés en lien avec la réforme du second cycle : https://www.youtube.com/playlist?list=PL2RxsG6HHpxnR6fZ4hV9q6j1WhMYfJMCi

Les documents annexes (compétences et familles de situations cliniques, consignes pour les maîtres de stage pour la collecte et commentaires de traces, feuille d'objectifs et de validation) sont accessibles à partir de ce lien (suivre Formation pratique / Documents en lien avec la réforme du second cycle) : https://medecine.univ-lille.fr/med4

Vous pouvez également y accéder à partir du QR-Code suivant :

Stages en Médecine Générale Ambulatoire (MGA)

La Faculté de Médecine de Lille augmente le nombre de postes offerts en MGA et recrute de nouveaux Maîtres de stage.

Depuis la rentrée 2016-2017, les stages de MGA sont proposés aux étudiants de MED4 et de MED5 au cours des répartitions classiques de l'année universitaire. La répartition a lieu le même jour que la répartition des stages hospitaliers.
Le stage en MGA fait donc partie des stages obligatoires à valider avant la fin de votre 2ème cycle. Il vous permettra notamment d'appréhender les conditions particulières d'exercices en MGA et vous sera utile quelque soit votre orientation ultérieure, il conditionne également la possibilité d'effectuer un stage de FFI au T4 de MED6.

Cependant, pour qu'un maximum d'étudiants puisse bénéficier de cette formation au cours du 2ème cycle, le nombre de stage de MGA est **limité à 2 maximum au cours du second cycle, doublement inclus** : 1 stage maximum avec un MSU facultaire en MED-4 ou MED-5 (pas de poste en répartition classique en MED-6) / 1 ou 2 stages par recherche d'un MSU. Nous rappelons que les stages de MGA ne sont proposés qu'en MED4 et MED5 au cours des répartitions classiques.

Si vous êtes en MED4 ou MED5, vous avez la possibilité de démarcher un maître de stage de MGA pas encore agréé par la faculté de médecine de Lille afin de réaliser votre premier et/ou votre second stage de MGA. Deux maîtres de stage différents seront nécessaires pour valider le premier et le second stage. Attention, le processus de formation et d'agrément de ce futur maître de stage peut prendre plusieurs mois voire ne pas aboutir. Par conséquent, vous devez valider votre premier stage de MGA dès que vous en avez l'occasion avec les stages proposés par la faculté au cours de votre MED4 ou de votre MED5. Le dossier à constituer est disponible sur Moodle, cours « Stages et Gardes 2éme cycle ».

Le stage de Médecine Générale Ambulatoire nécessite une convention de stage qui sera transmise à l'étudiant avant le début du stage. L'étudiant doit faire signer la convention par son/ses maître(s) de stage et les signer lui-même avant de les retourner au bureau des stages dans le délai imposé.

VALIDATION DES STAGES

- Votre attitude, votre investissement et votre progression en stage seront évalués de manière globale (indépendamment du niveau absolu de compétence de l'étudiant) selon 4 niveaux : « Insuffisants » (très inférieurs aux objectifs fixés équivalent à 5/20), « Passables » (inférieurs aux objectifs fixés équivalent à 9/20), « Bons » (correspondants aux objectifs fixés et à une note de 15/20) et « Très bons » (supérieurs aux objectifs fixés équivalent à 20/20). Votre auto-évaluation et l'hétéro-évaluation (par le tuteur) globales de l'attitude, de l'investissement et de la progression en stage seront recueillies par vous et votre encadrant (tuteur) sur la feuille de validation de stage.

- La qualité écrite et orale de votre analyse des traces d'apprentissage sera évaluée de manière globale selon 4 niveaux : « Insuffisante » (très inférieure aux objectifs fixés équivalent à 5/20), « Passable » (inférieure aux objectifs fixés équivalent à 9/20), « Bonne » (correspondant aux objectifs fixés et à une note de 15/20) et « Très bonne » (supérieure aux objectifs fixés équivalent à 20/20). Les titres ainsi que les compétences de rattachement des 2 traces d'apprentissages analysées ainsi que votre auto-évaluation et l'hétéro-évaluation (par le tuteur) de la qualité d'analyse des traces seront recueillies par vous et votre encadrant (tuteur) sur la feuille de validation de stage.

- La validation ou l'invalidation du stage sera recueillie par le tuteur sur la feuille de validation de stage.
- Une fois datée et signée par vous et votre encadrant, vous devrez transmettre la feuille de validation de stage au bureau des stages et gardes dans un délai d'un mois à compter de la fin de votre stage (excepté le T3 de Med6 – délai réduit).
- Vous devrez déposer vos 2 traces d'apprentissage avec leurs analyses sous la forme de 2 fichiers pdfs distincts sur la plateforme moodle.

- Une courte présentation concernant l'évaluation des étudiants en stage (des objectifs de stage à l'évaluation des étudiants – S. PREAU) est disponible à partir du lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=MwN1XY2YMoI&feature=youtu.be

RÉPARTITION DES STAGES

Les répartitions sont réalisées au moins 2 semaines avant la prise de fonction (sauf pour le T1).
Vous êtes répartis par groupe selon le roulement ci-dessous.
Les répartitions se déroulent en ligne sur GELULES 3 (www.gelules.org) La gestion des répartitions est assumée par le Bureau des stages et des gardes.

« ATTENTION »
Le Bureau vous attribuera un rang correspondant à l'ordre de passage prévu pour le choix de stage.

La saisie des vœux sera ouverte avant les répartitions.
Vous pourrez ajouter, retirer, classer des vœux sans limite de nombre jusqu'à la clôture des vœux correspondant à votre ordre de passage.

Par défaut, un stage nommé "Pas d'affectation - Vœux insuffisants" vous sera attribué. Il vous sera attribué tant que vous n'aurez pas émis de vœu ou si vos vœux deviennent inaccessibles à la répartition. Le stage dans lequel vous serez affecté en cours de procédure s'appellera choix actif.

Si aucun de vos vœux ne peut être assigné, il sera affiché "Pas d'affectation - Vœux insuffisants". Si vous restez dans cette situation à l'heure de clôture vous concernant, vous serez déclassé en fin de répartition.

L'évaluation GELULES est obligatoire
Il a été décidé en Conseil de Faculté en date du 19 Juin 2017 **que vous devrez être à jour de votre évaluation de stage sur GELULES pour pouvoir vous répartir au sein de votre groupe prévu et à votre rang de répartition**. (www.apeasem.org/gelules)
Sur décision du Conseil de Faculté du 10 Février 2020, le délai est fixé à J-7 de l'ouverture de la répartition.
Passé ce délai, si vous n'êtes pas à jour, vous vous répartirez après le passage du douzième groupe, en fin de promotion.
Ces modalités s'appliqueront dès le T1 pour les ajournés de MED4, les MED5 et les MED6 et à compter du T3 pour les MED4 primants.
En cas de difficultés, rapprochez-vous de l'équipe référente GELULES qui est à votre disposition (VP GELULES : Marie Vermersch).

Roulement MED-4 et MED-5 2023-2024
11 groupes = 11 stages

MED4				MED5				MED6			
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
A	D	G	J	B	E	H	RÉVISIONS EDN	K	C	F	I
B	E	H	K	C	F	I		A	D	G	J
C	F	I	A	D	G	J		B	E	H	K
D	G	J	B	E	H	K		C	F	I	A
E	H	K	C	F	I	A		D	G	J	B
F	I	A	D	G	J	B		E	H	K	C
G	J	B	E	H	K	C		F	I	A	D
H	K	C	F	I	A	D		G	J	B	E
I	A	D	G	J	B	E		H	K	C	F
J	B	E	H	K	C	F		I	A	D	G
K	C	F	I	A	D	G		J	B	E	H
a→x	x→a	a→x	x→a	a→x	x→a	a→x		x→a	a→x	x→a	a→x

Roulement MED-6 2023-2024
12 groupes = 11 stages

MED4				MED5				MED6			
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
A	**D**	**G**	**J**	**B**	**E**	**H**	RÉVISIONS EDN	**K**	**C**	**F**	**I**
B	**E**	**H**	**K**	**C**	**F**	**I**		**L**	**D**	**G**	**J**
C	**F**	**I**	**L**	**D**	**G**	**J**		**A**	**E**	**H**	**K**
D	**G**	**J**	**A**	**E**	**H**	**K**		**B**	**F**	**I**	**L**
E	**H**	**K**	**B**	**F**	**I**	**L**		**C**	**G**	**J**	**A**
F	**I**	**L**	**C**	**G**	**J**	**A**		**D**	**H**	**K**	**B**
G	**J**	**A**	**D**	**H**	**K**	**B**		**E**	**I**	**L**	**C**
H	**K**	**B**	**E**	**I**	**L**	**C**		**F**	**J**	**A**	**D**
I	**L**	**C**	**F**	**J**	**A**	**D**		**G**	**K**	**B**	**E**
J	**A**	**D**	**G**	**K**	**B**	**E**		**H**	**L**	**C**	**F**
K	**B**	**E**	**H**	**L**	**C**	**F**		**I**	**A**	**D**	**G**
L	**C**	**F**	**I**	**A**	**D**	**G**		**J**	**B**	**E**	**H**
a→x	**x→a**	**a→x**	**x→a**	**a→x**	**x→a**	**a→x**		**x→a**	**a→x**	**x→a**	**a→x**

RÉGLEMENTATION DES STAGES

Vous devrez valider l'équivalent de 36 mois de stage mi-temps sur la totalité du 2ème cycle des études médicales.

La validation du stage est prononcée par le coordonnateur des Stages sur avis du Chef de service qui évalue l'étudiant en fin de stage (voir fiche d'évaluation), sous l'autorité de Monsieur le Doyen.

Vous devrez retourner vos feuilles de validation de stage au bureau des stages et gardes le plus tôt possible. **Les feuilles de validation de stages ne seront plus prises en compte au-delà d'un certain délai, sous réserve de validation en Conseil de Faculté.**

- Pour les niveaux MED4 (T1 et T2 de Med-4) : le 15 mai en vue des délibérations de 2ème quadrimestre et le 31 août en vue des délibérations de 3ème quadrimestre.
- Pour les niveaux MED5 (T3 et T4 de Med-4 ; T1 et T2 de Med-5) : le 15 mai en vue des délibérations de 2ème quadrimestre.
- Pour le niveau MED6 Hors Réforme (T3 et T4 de Med-5 ; T1 et T2 de Med-6) : le 15 mai en vue des délibérations de fin de FASM.
- Pour le niveau MED6 R2C (T3 de Med-5 ; T1, T2 et T3 de Med-6) : le 15 juin

Quelque-soit la date de prise de fonction, **vous devez vous présenter sur le lieu de stage le 1er jour du trimestre (excepté pour la MGA où vous devez téléphoner au médecin traitant en amont du stage pour en déterminer l'organisation).**

Sur décision du Conseil de faculté du 21 septembre 2020, il n'est plus possible de réaliser un stage à mi-temps. Selon les trimestres, la durée minimale sera de quatre à six semaines temps plein.

MED 4 (4 stages)

- T1 : période de **7 semaines avec 5 semaines effectives** obligatoires.
- T2 : période de **7 semaines avec 5 semaines effectives** obligatoires.
- T3 : période de **6 semaines avec 5 semaines effectives** obligatoires.
- T4 : période de **3 mois avec 5 semaines effectives** obligatoires.

Le passage en année supérieure est subordonné à la validation de l'unité d'enseignement (UE) « Stages » de MED4. Les notes de stages prises en compte sont celles des 1er et 2ème stages de MED4. La moyenne à l'UE « Stages » est nécessaire au passage en MED5. Si un étudiant obtient une note inférieure à 20/40, la note de son 3ème stage sera prise en compte pour son passage en année supérieure lors de la session de septembre.
En cas de doublement ou de triplement, vous ne garderez pas le bénéfice de l'UE « Stages ».
Vous recommencerez intégralement votre année de stage.

MED5 (3 stages)

- T1 : période de **7 semaines avec 5 semaines effectives** obligatoires.
- T2 : période de **6 semaines avec 5 semaines effectives** obligatoires.
- T3 : période de **7 semaines avec 5 semaines effectives** obligatoires.
- Le stage d'été sera supprimé pour laisser place aux révisions de l'EDN 2023.

Le passage en année supérieure est subordonné à la validation de l'unité d'enseignement (UE) « Stages » de MED5. La validation de l'UE « Stages » est nécessaire au passage en MED6.
En cas de doublement ou de triplement, vous ne garderez pas le bénéfice de l'UE « Stages ».
Vous recommencez intégralement votre année de stage.

MED6 R2C (4 stages)

- T1 : période de **9 semaines avec 6 semaines effectives** obligatoires.
- T2 : période de **13 semaines avec 6 semaines effectives** obligatoires.
- T3 : période de **11 semaines avec 6 semaines effectives** obligatoires.
- T4 : période de **3 mois avec 6 semaines effectives** obligatoires.

Le stage d'été est obligatoire mais librement choisi selon des modalités communiquées au cours du 2ème trimestre de MED6.

Pour valider l'UE « Stages » de MED6 et donc la fin du second cycle des études médicales, les notes de stages prises en compte sont celles des 3ème et 4ème stages de MED5 et des 1er, 2ème et 3ème stages de MED6. Si un étudiant obtient une note inférieure à 50/100, il ne pourra pas passer en troisième cycle et perdra donc le bénéfice de son rang de classement à l'ECN.
En cas de doublement ou de triplement, vous (étudiant ou auditeur libre) ne garderez pas le bénéfice de l'UE « Stages ».
Vous recommencerez intégralement votre année de stage.

MED6 HORS REFORME (3 ou 4 stages)

- T1 : période de **9 semaines avec 6 semaines effectives** obligatoires.
- T2 : période de **13 semaines avec 6 semaines effectives** obligatoires.
- T3 : pas de stage si T4 MED-5 réalisé sinon 5 semaines du 02 avril au 05 mai 2024
- T4 : période de **3 mois avec 6 semaines effectives** obligatoires.

Le stage d'été est obligatoire mais librement choisi selon des modalités communiquées au cours du 2ème trimestre de MED6.

Pour valider l'UE « Stages » de MED6 et donc la fin du second cycle des études médicales, les notes de stages prises en compte sont celles des 3ème et 4ème stages de MED5 et des 1er et 2ème stages de MED6 (si stage T4 de MED5 effectué) ou bien, du 3eme stage de MED5 et des 1er, 2ème et 3ème stages de MED6 (si stage T4 de MED5 non effectué). Si un étudiant obtient une note inférieure à 50/100, il ne pourra pas passer en troisième cycle et perdra donc le bénéfice de son rang de classement à l'ECN.
En cas de doublement ou de triplement, vous (étudiant ou auditeur libre) ne garderez pas le bénéfice de l'UE « Stages ».
Vous recommencerez intégralement votre année de stage.

STAGES OBLIGATOIRES

Sur les 12 stages à réaliser, **4 stages obligatoires sont à valider avant la fin de votre 2ème cycle. Dans le cas contraire, vous vous exposerez à un doublement de votre année de Med6**.
Il est de votre responsabilité de vérifier que votre terrain de stage soit validant.

Ces stages obligatoires sont les suivants :
- Médecine hospitalière
- Chirurgie
- Urgences-Réanimation
- Médecine Générale Ambulatoire

DIVERSIFICATION DE LA FORMATION

Dans le but de diversifier au mieux votre formation (Conseil de Faculté du 14 septembre 2015), il vous est demandé de réaliser obligatoirement **un stage au CHU et un stage dans un Centre hospitalier Général** (dit de « périphérie »). Il est également **interdit de faire 2 fois le même stage consécutivement**.

STAGES D'ETE DROM COM (MED4, MED6)

Pour les étudiants originaires des DROM COM ou ayant effectué leur premier cycle des études médicales dans les DROM COM et dont les parents y sont domiciliés, il est possible d'effectuer au maximum 2 stages d'été dans les Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer dont ils sont originaires.

Les dossiers sont instruits par le coordonnateur des stages du 2ème cycle et soumis à l'avis de Monsieur le Doyen.
Constitution du dossier (février de l'année universitaire en cours) :
- Lettre de motivation
- Justificatif de domiciliation des parents dans les DROM COM
- Avis favorable ou accord de principe du CH dans lequel vous souhaitez effectuer votre stage
- Accord de principe du Chef de service dans lequel vous serez accueillis

Les fiches d'évaluation de stage et attestations de gardes effectuées devront être remises au bureau des stages dans les délais habituels (soit 1 mois après la fin du stage au maximum), et sur les mêmes supports.
Par ailleurs, il sera nécessaire de fournir un rapport de votre stage.

Si pour des raisons d'organisations locales, les gardes obligatoires du trimestre ne peuvent pas être réalisées, elles seront effectuées le trimestre suivant.

STAGES HOSPITALIERS A L'INTERNATIONAL

Dans le cadre de sa politique de coopération internationale, la Faculté de Médecine de Lille vous offre la possibilité d'effectuer une ou deux formations hospitalières à l'international au cours de votre 2ème cycle d'études. L'autorisation d'effectuer une formation à l'international pour les étudiants de 6ème année sera soumise en partie à l'avancement de la validation des 4 stages obligatoires.

Les terrains de formation à l'international seront ouverts au sein d'établissements partenaires et ajustés selon les possibilités et contraintes d'accueil (développement des partenariats, qualité de la formation, contexte sanitaire et diplomatique, sécurité).
Les formations hospitalières à l'international répondent aux règles générales des stages, notamment en termes de durée. Si pour des raisons d'organisation locale, les gardes obligatoires du trimestre ne peuvent pas être réalisées, elles seront effectuées le trimestre suivant.

Vous trouverez dans la rubrique International > Etudier à l'étranger du site de la Faculté les informations suivantes :

- les modalités de candidature et de sélection ;
- la liste des établissements partenaires ;
- un FAQ ;
- les rapports de mobilité internationale des années antérieures (Moodle).

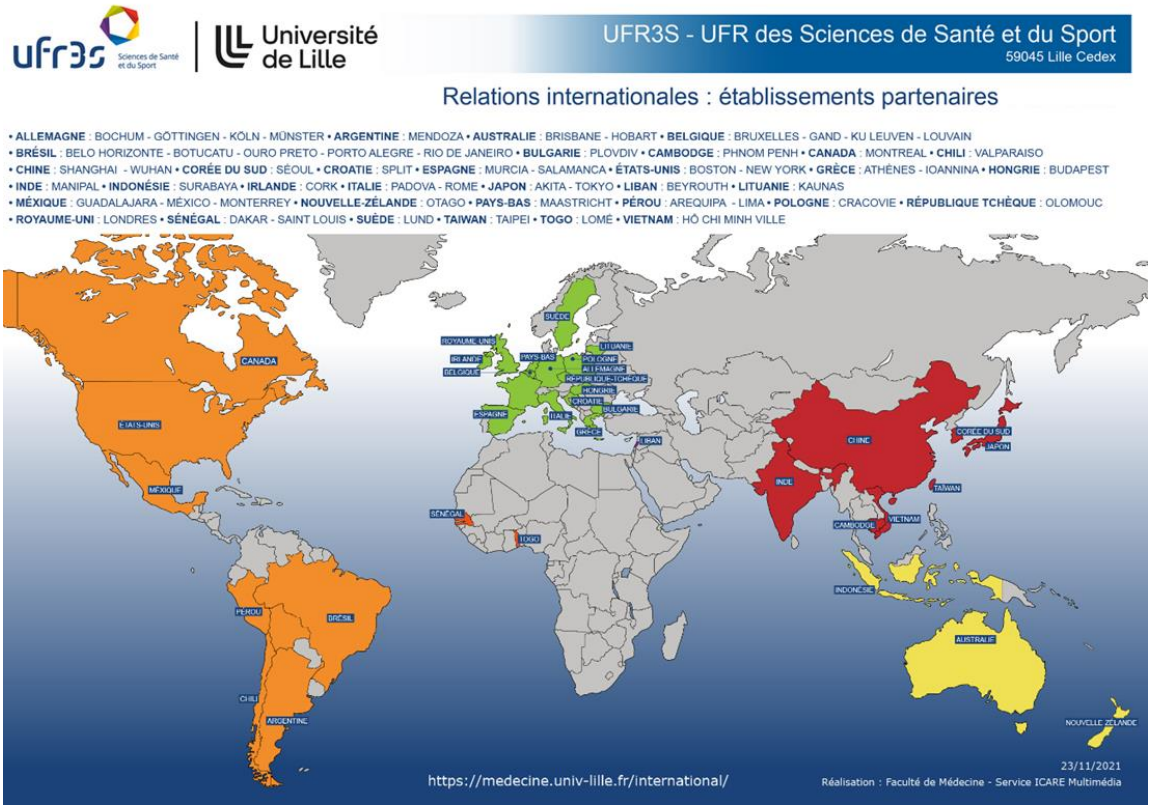

L'équipe du bureau international de la Faculté se tient à votre disposition pour toute question.

BUREAU INTERNATIONAL SANTÉ-SPORT UFR3S
https://medecine.univ-lille.fr/international/sortant
Pôle Formation - 2ème étage – bureau E243
international-ufr3s@univ-lille.fr
Madame Angéline NOVA – Directrice du bureau
Madame Stéphanie CRUZ – Mobilité entrante
Madame Samantha LIENARD –Mobilité sortante
samantha.lienard@univ-lille.fr
Tél. : +33 (0)3 20 62 77 10

GARDES

L'arrêté du 17 juin 2013 stipule que lors des trois années du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (MED4, MED5, MED6) les étudiants doivent effectuer au moins 25 gardes obligatoires sur leur cursus.

Objectifs :

« L'étudiant doit s'initier progressivement à la conduite du diagnostic et des premiers éléments d'orientation et le cas échéant, au traitement des patients dans les situations d'urgence »

Vous trouverez le détail de l'organisation et des objectifs pédagogiques des gardes du CHU sur le site de la faculté :
http://medecine.univ-lille.fr
Formation initiale – 2éme cycle externat – année d'études –formation pratique- gardes hospitalières - objectifs

Organisation des gardes :

Les répartitions des gardes sont informatisées pour l'ensemble des sites du Nord et du Pas-de-Calais (via l'application *planning-de-garde*). Il est impératif de respecter le nombre et les dates des gardes affichées sur ces plannings. Cependant, il est possible de solliciter un échange avec un autre externe via l'application ou de contacter le bureau des stages et des gardes pour l'échange avec un créneau non-attribué**. Seules les gardes réalisées aux dates indiquées sur les lignes ouvertes sur planning-de-garde.fr seront validées, rémunérées et couvertes. Le non-respect du planning est considéré comme un abandon de poste et fera l'objet d'une garde de pénalité assortie à la garde à rattraper. Toute absence en garde doit faire l'objet d'un arrêt de travail. Une garde non réalisée avec un arrêt de travail devra être rattrapée sans pénalité.**

	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total des gardes par année d'études
MED4	3	3	3	4	**13**
MED5	3	0	0	0	**3**
MED6 R2C	1	4	4	0	**9**
MED6 Hors Réforme	0	0	0	0	**0**

« ATTENTION »

- Pas de garde tronquée (pas de départ à minuit !)
- Repos de sécurité = 11h intervenant immédiatement à l'issue de chaque garde de nuit et entrainant l'interruption de l'activité hospitalière, ambulatoire et universitaire (sont concernés cours et ED, mais pas les conférences ECN le lendemain soir d'une garde).
  Vous devez donc fixer les dates de gardes en fonction de vos dates d'ED, afin d'éviter les absences.
- Ne génèrent pas de repos de sécurité : samedis et veilles de fériés, le 1er férié d'un pont.

La validation de l'UE « GARDES » est obligatoire pour le passage en année supérieure :

En cas de doublement ou de triplement, vous ne garderez pas le bénéfice de l'UE « Gardes ».
Vous recommencerez intégralement toutes les gardes de votre année.

ABSENCES / ACCIDENT DE TRAVAIL / INDEMNITES DE TRANSPORT

Les stages sont OBLIGATOIRES.

Les absences sont exceptionnelles et l'autorisation doit être demandée au préalable auprès de votre Chef de service

Vous êtes salariés du CHU de Lille. Vous dépendez du régime général de la sécurité sociale. Vous avez des droits et des devoirs.
Toute absence doit faire l'objet d'un arrêt de travail (hors autorisation du Chef de service), dans le cas contraire l'absence est considérée comme un abandon de poste.

CONGES ANNUELS

Les demandes de congés doivent être anticipées et signées par votre Chef de service et lui seul.

Chaque étudiant doit garder 1 exemplaire de sa demande, envoyer 1 exemplaire à la Direction des Affaires Médicales de l'Etablissement d'Accueil et transmettre le bon de Congés à la DAMHU du CHU de Lille (etudiants.hospitaliers@chru-lille.fr)

1 semaine de congés = 6 jours (du lundi au samedi, dimanche et fériés ne sont pas comptabilisés)
30 jours ouvrables à prendre en période de stage (par année universitaire d'octobre à septembre inclus)

ARRÊT MALADIE

En cas d'arrêt maladie vous devez :
- Informer le service, lieu de stage
- Renseigner les 3 exemplaires du triptyque (fournis par votre médecin traitant)
- Transmettre sous 48h les 2 exemplaires à la CPAM et le 3ème à la Direction des Affaires Médicales du CHU de Lille (etudiants.hospitaliers@chru-lille.fr) et 1 copie à l'Etablissement d'Accueil si le stage est en périphérie + copie bureau des stages

ACCIDENT DE TRAVAIL

En cas d'accident de travail vous devez impérativement :
- Informer le service, lieu de stage
- Obtenir un certificat médical initial d'accident de travail (imprimé CERFA N° 14463*01)
- Appeler sous 24h le Département des Affaires Médicales et Hospitalo-Universitaires de LILLE :
  Madame Fanny GUYOT :
  tél : 03 20 44 41 38 (ou en cas d'absence le 03 20 44 62 06 secrétariat Direction des Affaires Médicales du CHU de LILLE)
  mail : etudiants.hospitaliers@chru-lille.fr
- Prévenir le Bureau des stages : stages-medecine@univ-lille.fr ou gardes-medecine@univ-lille.fr

INDEMNITES FORFAITAIRE DE TRANSPORTS

La demande doit être faite une fois pour toute l'année universitaire.

Le document est disponible sur MOODLE.

Vous devez le remplir et le transmettre avec un justificatif de domicile, au Département des Affaires Médicales et Hospitalo-Universitaires de Lille :

Madame Amélie MOTTE
Tél : 03 20 44 59 62 poste 35484
Mail : amelie.motte@chru-lille.fr

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TITRES DE TRANSPORTS

Prise en charge partielle du titre d'abonnement.
Stage au CHU : renseignement auprès du Point d'Accueil et Gestion des Ressources Humaines (PAGRH) de chaque Etablissement du CHU de Lille
Stage en Périphérie : auprès de la Direction des Affaires Médicales du CHU de Lille (Mme MOTTE).

Feuille de validation de stage MED-4 / MED-5/ MED-6 R2C recto

Feuille de validation de stage 2023-2024

ETUDIANT
-Nom et Prénom :
-Numéro d'étudiant (8 chiffres) :
-Année d'études : MED-4 / MED-5 / MED-6
-Trimestre en cours : T1 / T2 / T3 / T4

RESPONSABLE DU STAGE / TUTEUR
-Hôpital :
-Service :
-Responsable du service : Pr./Dr.
-Tuteur : Pr./Dr.
-Durée effective de présence en stage (semaines) : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7

Commentaire du tuteur ou du responsable de stage en cas de durée insuffisante :

Spécimen

1/Auto- et hétéro-évaluation de l'activité de l'interne et de la progression de l'étudiant pendant le stage (indépendamment du niveau de l'étudiant) - ETUDIANT / TUTEUR

Auto-évaluation par l'étudiant	Evaluation par le tuteur
Insuffisants Passables Bons Très bons	Insuffisants Passables Bons Très bons
Justification :	Commentaire :

Feuille de validation de stage MED-4 / MED-5 / MED-6 R2C verso

2/Auto- et hétéro-évaluation de la qualité de l'analyse écrite et orale des traces d'apprentissage directement travaillées en stage – ETUDIANT / TUTEUR

-Analyse de 2 traces d'apprentissage mettant en avant le travail de deux compétences : la compétence 1 « Aboutir à un diagnostic et proposer une prise en charge » et une seconde parmi les compétences 2, 3, 4 et 5 (Cf. QR code site de la Faculté).
-Traces recueillies et analyses rédigées par l'étudiant selon les recommandations de la Faculté de Médecine de Lille (Cf. QR code site de la Faculté), présentées à l'oral par l'étudiant devant le tuteur ± l'équipe soignante, débriefées par le tuteur et l'étudiants, complétées au besoin selon les commentaires du tuteur et déposés sur moodle en version pdf par l'étudiant.

-Trace n°1
Titre : _____
Compétence 1 à travailler obligatoirement
-Trace n°2
Titre : _____
Seconde compétence travaillée : 2 - 3 - 4 - 5

Auto-évaluation de l'analyse par l'étudiant	Evaluation de l'analyse par le tuteur
Insuffisante Passable Bonne Très bonne	Insuffisante Passable Bonne Très bonne
Justification :	Commentaire :

Spécimen

3/Avis du TUTEUR sur la validation du stage : VALIDE NON VALIDE

Date, NOM Prénom et signature du tuteur

Cachet du service :

4/Date et signature de l'ETUDIANT

Feuille de validation de stage MED-6 hors réforme

Fiche d'évaluation des stages hospitaliers

Université de Lille - Année universitaire 2023-2024

Étudiant : **Année d'études :** MED-6 ECN

Période : **Service :** **Établissement :**

À remplir sous l'autorité du chef de service

	Inacceptable (0-3)	Médiocre (4-7)	Passable (8-10)	Moyen (11-13)	Bon (14-17)	Exceptionnel (18-20)
I - Comportement						
1. Aptitudes relationnelles avec équipes soignantes						
2. Autonomie d'apprentissage						
3. Capacité autocritique						
4. Sens des responsabilités						
5. Relations patients familles						
6. Respects des principes éthiques et déontologiques						
7. Discipline et ponctualité						
II - Connaissances et aptitudes cliniques						
1. Anamnèse						
2. Examen clinique						
3. Choix des examens [illegible]						
4. Hypothèses d[illegible]						
5. Prise en charg[illegible]						
6. Actes techni[illegible]						
III - Évaluation de fin de stage						
1. Acquisition des objectifs du stage						
2. Capacité de synthèse						
3. Participation ou présentation exposé - bibliographie						
Thème :						
4. Entretien de fin de stage (obligatoire)						
4.1 Connaissances						
4.2 Compétences						

Durée effective du stage en semaines (obligatoire à remplir) :

Commentaire du chef de service / tuteur :

Nom et signature du chef de service	Nom et signature du tuteur

Je certifie avoir réalisé l'évaluation pratique de l'étudiant conformément aux textes réglementaires.

Note d'appréciatoin globale : ___ / 20 Stage validé (entourer le choix) : OUI NON

Fait à :		Signature suivie de la mention manuscrite "a pris connaissance"
Le :	*Cachet du service*	*L'étudiant*

Fiche à retourner par l'étudiant (+ 1 copie pour le service + 1 pour l'étudiant) dans les meilleurs délais au bureau des stages de la Faculté de Médecine Henri WAREMBOURG, PôleFormation, F-59045 LILLE CEDEX

Tel : 03 20 62 69 14 ou 03 20 62 76 48 - stages-medecine@univ-lille.fr

Spécimen

Tableau des gardes effectuées par les étudiants hospitaliers

Tableau des gardes effectuées par les étudiants hospitaliers : à envoyer au plus tard le 2éme jour du mois suivant à gardes-medecine@univ-lille.fr

Université de Lille · ufr3s

Centre hospitalier :			Site de garde :			Mois :	
Date	Nom de l'étudiant	Prénom de l'étudiant	Année d'études	Signature de l'étudiant	Nom du tuteur	Signature du tuteur	Validation
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
							Oui / Non
En validant ce tableau, le responsable de site de garde atteste des services effectués par les étudiants							
Nom :		Cachet :		Commentaires :			
Signature :							

Spécimen

Conformément au Règlement des études voté au conseil de l'UFR3S du 16 septembre 2021 :

« Les gardes sont validées par le tuteur de la garde et le responsable du site de garde.
Chaque site de garde dispose d'un tableau par mois, assurant l'émargement des étudiants, tuteurs et la validation des gardes.

La responsabilité de la tenue du tableau de validation incombe au responsable du site de garde.

L'étudiant émarge à la date de la garde réalisée et renseigne ses nom, prénom, promotion.
Le tuteur émarge à la date de la garde réalisée par l'étudiant, renseigne son nom et décide de la validation (case oui ou non).
A la fin de chaque mois, le responsable du site de garde valide le tableau et le transmet au bureau des stages et des gardes.

Le bureau des stages et des gardes accorde validation pédagogique des gardes si les critères suivants sont réunis : validation des gardes par le tuteur, réalisation de la garde dans le site et à la date planifiés lors de la répartition dématérialisée.

Les gardes réalisées à une date et/ou dans un site ne respectant pas la répartition dématérialisée sont invalidées, doivent être rattrapées et sont assorties d'une garde de pénalité d'une durée équivalente à celle à rattraper, au même titre qu'une absence injustifiée. »

Notes

Faculté de Médecine de Lille

F-59045 Lille Cedex
03.20.62.69.00